

# L'offre médico-sociale pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, en Normandie en 2021

► Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) assure l'immatriculation des établissements et entités juridiques porteurs d'une autorisation ou d'un agrément. Actualisé au quotidien en fonction des modifications effectuées au niveau territorial (par l'Agence régionale de santé-ARS et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités-DREETS), son exploitation permet de décrire l'offre du territoire.

L'exploitation du fichier à la date du 31 décembre 2021 permet de présenter l'offre régionale concernant le public enfant d'une part et le public adulte d'autre part, mais également de proposer un comparatif en termes de taux d'équipement, avec le niveau national. Elle permet aussi de décrire quelle est l'offre disponible selon les différents types de déficiences, en référence aux nomenclatures en vigueur.

Cette analyse a vocation à être renouvelée, afin de porter à connaissance des acteurs régionaux l'offre médico-sociale à destination des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.

## ► Synthèse

L'offre médico-sociale pour les publics en situation de handicap orientés par la CDAPH de leur département, repose en Normandie sur plus de 700 établissements et services et 30 400 places installées. Sur les secteurs enfants et adultes, cette offre porte le taux d'équipement régional à respectivement 12,04 places pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans et 12,95 pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans. Ce niveau de l'offre régionale apparaît ainsi nettement supérieur à l'équipement national, au regard de la population (les taux d'équipement nationaux sont respectivement de 10,7 et 10,8 pour 1 000).

L'offre n'est pas homogène au sein de la région, le département de l'Orne affichant globalement un taux d'équipement plus élevé et l'Eure un niveau d'équipement plus faible. Cette offre se décline aussi différemment selon la nature du handicap ou de la déficience.

De manière générale, l'accompagnement des enfants et adolescents se fait souvent exclusivement par un établissement ou par un service. A l'inverse, les adultes peuvent occuper simultanément plusieurs places, en ESAT en journée et foyer d'hébergement en soirée et la nuit, avec un possible accompagnement conjoint par un service pour un soutien éducatif, psychologique ou social. Les adultes sont plus souvent accueillis en hébergement, particulièrement dans les établissements pour polyhandicapés ou personnes présentant des troubles du spectre autistique, tandis que les enfants et adolescents sont majoritairement accueillis en accueil de jour (externat, semi-internat...).

## SOMMAIRE

p. 2

### Offre médico-sociale pour enfants et adolescents

Description de l'offre selon le type d'établissement ou service  
Description de l'offre selon le type de déficience

p. 8

### Offre médico-sociale pour adultes

Description de l'offre selon le type d'établissement ou service  
Description de l'offre selon le type de déficience

# Offre médico-sociale pour enfants et adolescents

## Description de l'offre selon le type d'établissement ou service

► **Un total de 223 structures et 9 667 places installées en Normandie fin 2021, dont la moitié en IME et un quart en Sessad**

Au 31 décembre 2021, 223 établissements et services médico-sociaux proposent 9 667 places pour accueillir les enfants et adolescents (âgés de moins de 20 ans) ayant une orientation délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette offre porte majoritairement (74 %) sur des établissements, ayant vocation à accueillir ou héberger les usagers, tandis que les services (soit 80 Sessad), qui accompagnent les usagers sur leurs lieux de vie (à domicile, en établissement scolaire, en structure de loisirs...) représentent 26 % de l'offre.

Ainsi, on recense 143 établissements en région. Les plus nombreux sont les Instituts médico-éducatifs (IME), au nombre de 84, qui accueillent des enfants et adolescents

présentant des troubles intellectuels quel que soit le degré de déficience, sur un volume de 4 909 places. L'offre repose également sur :

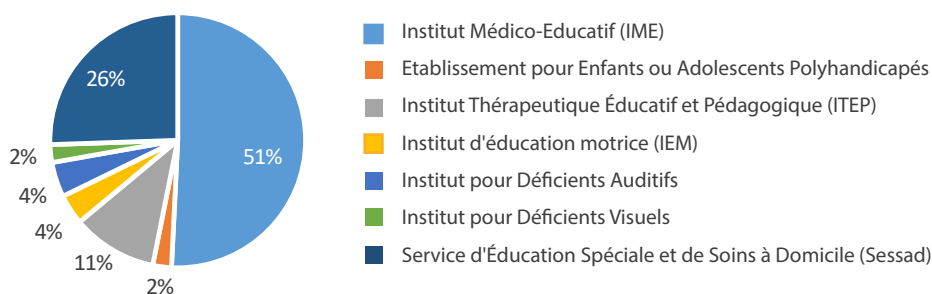
- 1 043 places dans 34 instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), pour des jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement,
- 371 places dans 10 instituts d'éducation motrice (IEM) concernant les jeunes présentant une déficience motrice importante,
- 228 places dans 9 établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés,
- 647 places dans 6 structures pour jeunes déficients sensoriels (5 instituts pour déficients auditifs et un institut pour déficients visuels).

### Nombre d'établissements et services et nombre de places installées

	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
	Etabs	Places	Etabs	Places	Etabs	Places	Etabs	Places	Etabs	Places	Etabs	Places
Institut médico-éducatif (IME)	18	948	13	750	11	647	10	740	32	1 824	84	4 909
Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés	0	0	2	48	0	0	0	0	7	180	9	228
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)	9	259	5	176	5	84	3	154	12	370	34	1 043
Institut d'Education Motrice (IEM)	1	88	1	20	3	44	1	24	4	195	10	371
Institut pour Déficiants Auditifs	1	90	0	0	0	0	1	102	3	237	5	429
Institut pour Déficiants Visuels	0	0	0	0	0	0	0	0	1	216	1	218
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	18	680	23	563	13	454	7	197	19	575	80	2 469
<b>Total général</b>	<b>47</b>	<b>2 065</b>	<b>44</b>	<b>1 557</b>	<b>32</b>	<b>1 229</b>	<b>22</b>	<b>1 217</b>	<b>78</b>	<b>3 599</b>	<b>223</b>	<b>9 667</b>

Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Répartition des places installées selon le type de structure



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Un taux d'équipement plus élevé en Normandie qu'au plan national

Toutes structures pour enfants et adolescents confondues, le taux d'équipement régional s'établit à 12,04 places pour 1000 habitants âgés de moins de 20 ans, contre 10,7 au plan national. La Normandie est ainsi mieux dotée en IME, ITEP et instituts pour déficients auditifs au regard de sa population. Le détail par département met particulièrement en

évidence un taux d'équipement nettement supérieur dans l'Orne (19,44 places pour 1 000 habitants) et légèrement en dessous de la moyenne régionale en Seine-Maritime (11,61), dans la Manche (11,19) et dans l'Eure (10,09).

### Taux d'équipement des établissements et services, pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	France entière
Institut médico-éducatif (IME)	5,71	4,86	5,89	11,82	5,88	<b>6,11</b>	<b>4,7</b>
Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés	0,00	0,31	0,00	0,00	0,58	<b>0,28</b>	<b>0,3</b>
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)	1,56	1,14	0,76	2,46	1,19	<b>1,30</b>	<b>1,1</b>
Institut d'Éducation Motrice (IEM)	0,53	0,13	0,40	0,38	0,63	<b>0,46</b>	<b>0,5</b>
Institut pour Déficients Auditifs	0,54	0,00	0,00	1,63	0,76	<b>0,53</b>	<b>0,3</b>
Institut pour Déficients Visuels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,70	<b>0,27</b>	<b>0,1</b>
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	4,10	3,65	4,13	3,15	1,85	<b>3,08</b>	<b>3,4</b>
<b>Total général</b>	<b>12,44</b>	<b>10,09</b>	<b>11,19</b>	<b>19,44</b>	<b>11,61</b>	<b>12,04</b>	<b>10,7</b>

Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Guide pour l'application de la nomenclature des établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, DGCS, Janvier 2018

Dans le cadre de la réforme engagée par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation est mise en place (elle s'applique aux décisions prises à la suite de demandes postérieures au 1er juin 2017).

Cette démarche a fait évoluer les nomenclatures.

- La nomenclature des publics accueillis ou accompagnés comprend désormais 10 groupes de publics définis en fonction du handicap (et a exclu la notion de « troubles associés ») : déficience intellectuelle / troubles du spectre de l'autisme / handicap psychique / difficultés psychologiques avec troubles du comportement / polyhandicap / déficience motrice / déficience auditive grave / déficience visuelle grave / cérébro-lésés / handicap cognitif spécifique / tous types de déficiences personnes handicapées.
- La nomenclature des ESSMS pour enfants et adolescents en situation de handicap ou présentant des difficultés d'adaptation comprend 9 catégories : IME, ITEP, IEM, établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, instituts pour déficients auditifs, instituts pour déficients visuels, CMPP, BAPU, services assurant un accompagnement à domicile ou en milieu scolaire-Sessad.
- Le décret n'a pas prévu de nomenclature des formes d'accueil et d'accompagnement, mais privilégie des formulations plus globales, notamment : accueil avec hébergement / accueil de jour / accompagnement en milieu ordinaire / accueil temporaire / tous modes d'accueil et d'accompagnement. A noter que les établissements qui pratiquent l'accueil temporaire de manière non exclusive n'ont plus l'obligation de spécifier la capacité dédiée à cet accueil temporaire.

Des définitions et correspondances avec les précédentes nomenclatures sont disponibles dans le guide.

Pour plus d'informations : <https://handicap.gouv.fr/guide-pour-lapplication-de-la-nomenclature-des-essms>

# Description de l'offre selon le type de déficience

## ► Déficience intellectuelle : 4 013 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle (avec ou sans troubles associés) proposent une offre d'accueil de 4 013 places en région.

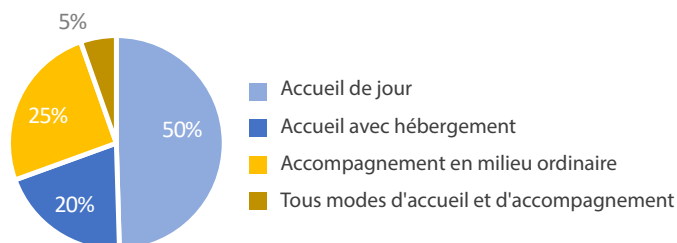
Elle correspond à un taux d'équipement de 5,0 places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, soit très légèrement supérieur au niveau national (4,9 pour 1 000).

Un quart de cette offre correspond à un accompagnement en milieu ordinaire proposé par les Sessad (soit 1 010 places). Les trois quarts restants sont proposés par les IME et se déclinent entre 50 % de places en accueil de jour (principalement en semi-internat), 20 % d'accueil avec hébergement et encore 5 % tous modes d'accueil confondus.

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
5,36	5,18	5,09	5,18	4,65	5,00	4,90

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Difficultés psychologiques avec troubles du comportement : 1 422 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents présentant une déficience du psychisme ou des difficultés psychologiques avec troubles du comportement proposent une offre d'accueil de 1 422 places en région.

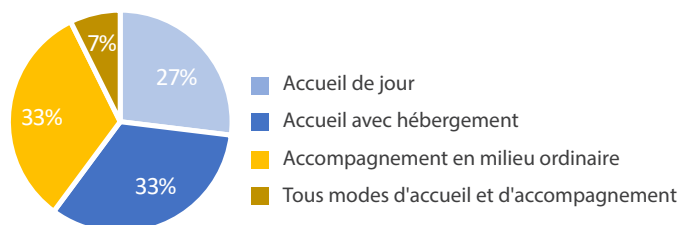
Elle correspond à un taux d'équipement de 1,77 places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, soit 1 point de moins qu'au niveau national (2,80). Très variable selon le département, elle est particulièrement élevée dans l'Orne (3,15) puis dans le Calvados (2,36).

Un tiers de cette offre (soit 458 places) concerne un accompagnement par un Sessad, sur les lieux de vie des usagers. Deux tiers des places relèvent d'ITEP, où les usagers sont accueillis en hébergement (33 %), en accueil de jour (27 %), ou tous modes d'accueil confondus (7 %).

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
2,36	1,27	1,69	3,15	1,45	1,77	2,80

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Troubles du spectre de l'autisme : 627 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme proposent une offre d'accueil de 627 places en région.

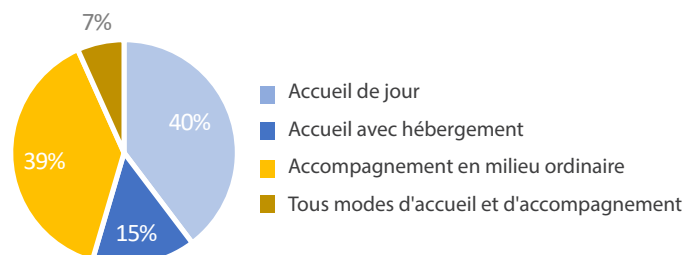
Elle représente un taux d'équipement de 0,78 places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, soit un niveau inférieur au taux national (1,10). L'Orne se distingue des autres départements par un taux nettement plus élevé (avec 1,25 places pour 1 000).

Parmi les 627 places agréées, 39 % relèvent des Sessad pour un accompagnement en milieu ordinaire ; 61 % relèvent d'un accueil en IME, avec 40 % de places d'accueil de jour, 15 % de places en hébergement et 7 % tous modes d'accueil confondus.

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,61	0,77	0,68	1,25	0,82	0,78	1,10

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Polyhandicap : 478 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents polyhandicapés proposent une offre d'accueil de 478 places en région.

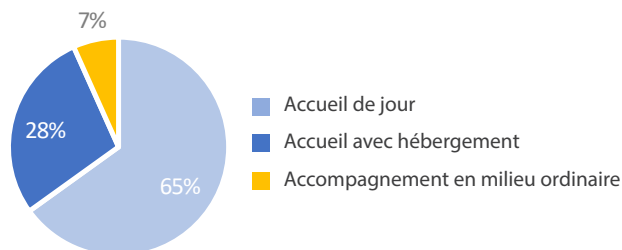
Elle correspond à un taux d'équipement de 0,6 places pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans, identique au niveau national. En région, elle est la plus forte dans le Calvados (0,89) et en Seine-Maritime (0,62).

Cette offre est portée par les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (IEM) à hauteur de 48 % des places offertes, mais aussi par les IME pour 44 %, avec des modalités d'accueil de jour principalement (65 %), mais aussi d'accueil avec hébergement (28 %). Il existe aussi une offre d'accompagnement en milieu ordinaire, qui porte sur seulement 32 places en Sessad.

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,89	0,45	0,36	0,48	0,62	0,60	0,60

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Handicap moteur : 584 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents présentant un handicap moteur (avec ou sans troubles associés) proposent une offre d'accueil de 584 places en région.

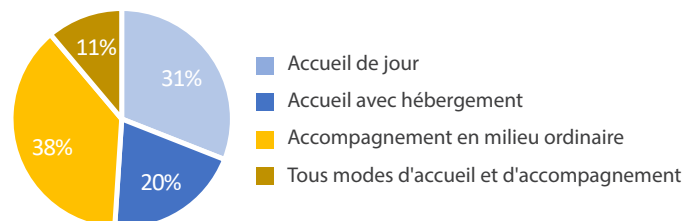
Elle représente un taux d'équipement de 0,73 places pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans, légèrement inférieure au niveau national. Les départements de l'Eure et de l'Orne affichent les taux d'équipement les plus faibles, avec 0,26 et 0,39 pour 1 000.

Cette offre est portée par les IEM, avec 363 places dont 31 % en accueil de jour, 20 % avec hébergement et 11 % toutes modalités d'accueil confondues. Parallèlement, les Sessad proposent 221 places d'accompagnement en milieu ordinaire.

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
1,00	0,39	0,75	0,26	0,84	0,73	0,80

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Déficience auditive : 431 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents présentant une déficience auditive proposent une offre d'accueil de 431 places en région.

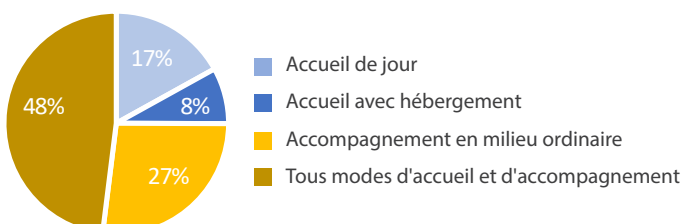
Elle représente un taux d'équipement de 0,54 places pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans, inférieur au niveau national (0,70). Ce taux est particulièrement élevé dans l'Orne.

Un quart des places correspondent à un accompagnement en milieu ordinaire, par un SSEFS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation) ou un SESAL (Service d'Education Spécialisé Audition et Langage). Les trois quarts relèvent des instituts pour déficients auditifs, sur des accueils de jour (17%), en hébergement (8 %) ou tous modes d'accueil confondus (48 %).

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,81	0,17	0,23	1,63	0,46	0,54	0,70

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Déficience visuelle : 264 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents présentant une déficience visuelle proposent une offre d'accueil de 264 places en région.

Cette offre représente un taux d'équipement de 0,33 places pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans, proche du niveau national (0,30). Elle est plus conséquente en Seine-Maritime (0,6), mais très faible dans l'Eure et dans la Manche (0,06 et 0,11).

Elle repose sur 187 places proposées par l'institut pour déficients visuels (Centre Normandie Lorraine-76) tous modes d'accueil et d'accompagnement confondus, ainsi que sur 77 places pour un accompagnement en milieu ordinaire par un Sessad déficients visuels, un SAAAIS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire) ou un SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce).

## ► Handicap cognitif spécifique : 109 places

L'offre régionale comprend également 109 places pour enfants et adolescents présentant un handicap cognitif spécifique, c'est-à-dire souffrant de troubles du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages (ne relevant ni de déficiences intellectuelles, ni de troubles du comportement).

Cette offre représente un taux d'équipement de 0,14 places pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans en région (taux national non disponible).

Cette offre est proposée pour un tiers sur des prestations en milieu ordinaire, et deux tiers tous modes d'accueil confondus par deux instituts pour déficients auditifs ou visuels (dans l'Eure et en Seine-Maritime).

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,22	0,06	0,10	0,32	0,60	0,33	0,30

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Lésions cérébrales acquises : 43 places

L'offre régionale comprend également 43 places pour enfants et adolescents présentant une lésion cérébrale acquise, ce qui représente un taux d'équipement de 0,05 places pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans en région (contre 0,01 au plan national).

Cette offre est portée par un établissement, à savoir un IME de l'Orne (IME Les Coteaux, Mortagne-au-Perche), qui propose tous modes d'accueil et d'accompagnement.

## ► Handicap rare : 11 places

L'offre régionale comprend également 11 places pour enfants et adolescents présentant un handicap rare, ce qui représente un taux d'équipement de 0,01 places pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans en région (taux national non disponible).

Cette offre est portée par un établissement, à savoir le Centre Normandie Lorraine en Seine-Maritime, qui propose tous modes d'accueil et d'accompagnement.



## ► Tous types de déficiences : 1 645 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des enfants et adolescents sur « tous types de déficiences » proposent une offre d'accueil volumineuse, de 1 645 places en région.

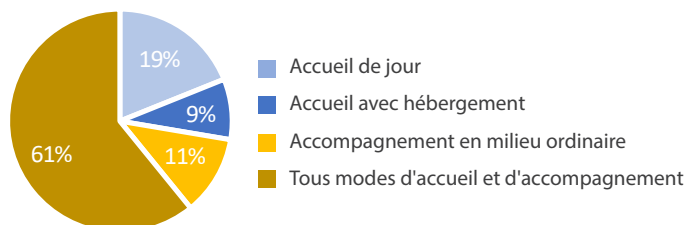
Cette offre représente un taux d'équipement de 2,05 places pour 1000 habitants âgés de moins de 20 ans en région, contre 0,40 au plan national. Particulièrement élevée dans l'Orne (avec 6,50 pour 1 000), elle varie entre 1,19 et 2,28 dans les 4 autres départements.

Elle relève principalement des IME (à 83 %) et sur tous modes d'accueil et d'accompagnement. Elle est également proposée par des Sessad ou des ITEP.

### Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de moins de 20 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
1,19	1,57	2,28	6,50	1,76	2,05	0,40

### Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Zoom sur les CAMSP et CMPP

L'offre médico-sociale concernant les enfants comprend aussi les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), qui sont des services médico-sociaux assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires.

Les CAMSP ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Au 31 décembre 2021, on compte 25 CAMSP en Normandie et une capacité d'accueil de 839 places réparties dans les 5 départements, avec un taux d'équipement régional de 1,04 places pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans (qui varie entre 0,55 dans la Manche et 1,77 dans l'Orne). Certains CAMSP sont spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap : en région, on identifie notamment 4 CAMSP et 85 places dédiées sur les déficiences auditives.

Les CMPP s'adressent aux enfants et adolescents (de 0 à 20 ans) et sont fréquemment consultés en première intention dans le cadre de troubles psychiques. Au 31 décembre 2021, on recense 31 CMPP en région, dont 13 en Seine-Maritime, 6 dans le Calvados, 6 dans la Manche, 5 dans l'Eure et 1 dans l'Orne. (Ces services fonctionnent en file active et n'ont pas de capacité d'accueil définie dans Finess).

# Offre médico-sociale pour adultes

## Description de l'offre selon le type d'établissement ou service

► **Un total de 483 structures et 20 724 places installées en Normandie fin 2021**

Au 31 décembre 2021, 483 établissements et services médico-sociaux proposent 20 724 places pour accueillir les adultes (âgés de 20 à 59 ans) ayant une orientation délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Cette offre relève pour 84 % des places, d'établissements ayant vocation à accueillir ou héberger les usagers, tandis 16% de places concernent un accompagnement médico-social des usagers, à domicile ou sur les différents lieux de vie (assuré par 95 SAVS et SAMSAH).

Ainsi, on recense 388 établissements pour adultes handicapés en région, dont deux tiers de la capacité relèvent soit d'un accueil non médicalisé, soit d'activités d'aide par le travail.

Plus précisément, l'offre régionale comprend :

- 1 776 places dans les 46 maisons d'accueil spécialisées (MAS) de la région, pour des adultes présentant une grande dépendance (ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée),
- 1 341 places dans 49 foyers d'accueil médicalisé (FAM) ou établissements d'accueil médicalisé (EAM),
- 6 178 places dans 171 établissements d'accueil non médicalisé, c'est-à-dire en foyer de vie, foyer d'hébergement et EANM,
- 7 231 places dans 82 établissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- 474 places dans 7 établissements et services de réorientation ou de réadaptation professionnelle, dont l'objectif est d'accompagner les personnes reconnues travailleur handicapé dans un projet d'orientation et/ou d'insertion professionnelle,
- 332 places dans 33 établissements d'accueil temporaire ou structures expérimentales pour adultes handicapés.

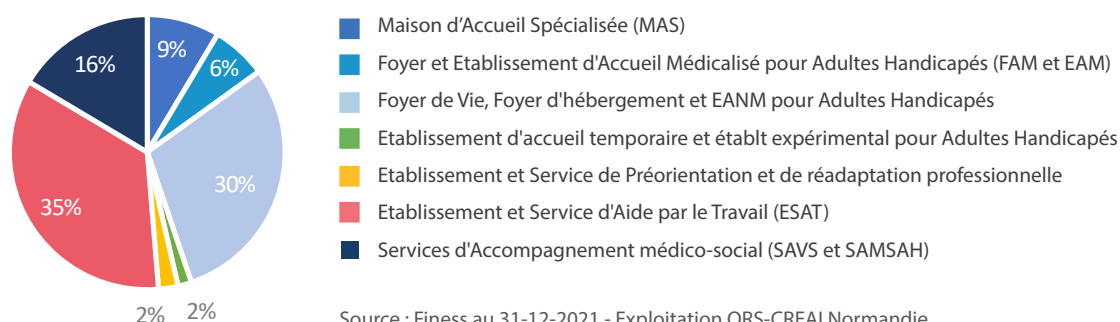
### Nombre d'établissements et services et nombre de places installées

	Calvados		Eure		Manche		Orne		Seine-Maritime		Normandie	
	Etabts	Places	Etabts	Places	Etabts	Places	Etabts	Places	Etabts	Places	Etabts	Places
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	10	386	10	347	8	356	6	221	12	466	46	1 776
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	8	201	7	155	4	100	0	0	23	704	42	1 160
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	1	26	0	0	2	25	2	84	2	46	7	181
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	16	497	24	770	10	267	11	385	36	1 370	97	3 289
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	14	429	10	285	8	468	7	364	17	586	56	2 132
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	6	119	1	15	5	358	0	0	6	265	18	757
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0	0	0	0	2	44	0	0	1	13	3	57
Etablissement Expérimental pour Adultes Handicapés	2	11	5	10	11	212	0	0	12	42	30	275
Etablissement et Service de Préorientation	1	22	1	25	0	0	0	0	1	15	3	62
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	1	88	1	38	0	0	0	0	2	286	4	412
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	19	1 675	15	1 038	15	1 270	10	795	23	2 408	82	7 231
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	27	820	9	364	7	428	3	206	22	985	68	2 803
Service d'Accomp. Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	5	141	6	104	5	60	3	52	8	250	27	607
<b>Total général</b>	<b>110</b>	<b>4 415</b>	<b>89</b>	<b>3 196</b>	<b>77</b>	<b>3 588</b>	<b>42</b>	<b>2 107</b>	<b>165</b>	<b>7 436</b>	<b>483</b>	<b>20 742</b>

Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



## Répartition des places installées selon le type de structure



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Un taux d'équipement plus élevé en Normandie qu'au plan national

Le taux d'équipement en structures d'accueil pour adultes handicapés est plus élevé en région qu'au plan national : en effet, il s'établit à 12,95 places pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans en Normandie, contre 10,8 en France. Ce constat se vérifie pour toutes les catégories d'établissements, excepté les établissements d'accueil non médicalisés, les établissements d'accueil temporaires et établissement expérimentaux.

Il se vérifie aussi dans les 5 départements normands, avec des taux variant entre 10,92 pour 1 000 dans l'Eure et 16,71 pour 1 000 dans l'Orne.

### Taux d'équipement des établissements et services, pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	France entière
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	1,16	1,19	1,55	1,75	0,75	<b>1,11</b>	<b>1,0</b>
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0,60	0,53	0,44	0,00	1,14	<b>0,72</b>	<b>0,6</b>
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	0,08	0,00	0,11	0,67	0,07	<b>0,11</b>	<b>0,4</b>
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	1,49	2,63	1,16	3,05	2,21	<b>2,05</b>	<b>1,3</b>
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	1,28	0,97	2,04	2,89	0,95	<b>1,33</b>	<b>0,9</b>
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	0,36	0,05	1,56	0,00	0,43	<b>0,47</b>	<b>0,7</b>
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0,00	0,00	0,19	0,00	0,02	<b>0,04</b>	<b>0,7</b>
Etablissement Expérimental pour Adultes Handicapés	0,03	0,03	0,92	0,00	0,07	<b>0,17</b>	<b>0,7</b>
Etablissement et Service de Préorientation	0,07	0,09	0,00	0,00	0,02	<b>0,04</b>	<b>0,03</b>
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	0,26	0,13	0,00	0,00	0,46	<b>0,26</b>	<b>0,3</b>
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	5,01	3,70	5,54	6,30	3,89	<b>4,51</b>	<b>3,7</b>
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	2,45	1,24	1,87	1,63	1,59	<b>1,75</b>	<b>1,4</b>
Service d'Accomp. Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	0,42	0,36	0,26	0,41	0,40	<b>0,38</b>	<b>0,4</b>
<b>Total général</b>	<b>13,21</b>	<b>10,92</b>	<b>15,64</b>	<b>16,71</b>	<b>12,00</b>	<b>12,95</b>	<b>10,8</b>

Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Guide pour l'application de la nomenclature des établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, DGCS, Janvier 2018

Dans le cadre de l'évolution de la nomenclature et concernant les établissements et services accueillant des adultes en situation de handicap, on relève les points suivants :

- Les établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM dans la nouvelle nomenclature) incluent les Foyers d'accueil médicalisé (FAM).
- Les établissements d'accueil non médicalisé (EANM dans la nouvelle nomenclature) ont vocation à regrouper l'ensemble des structures relevant de la seule aide sociale départementale, notamment les actuels foyers de vie, foyers d'hébergement et foyers polyvalents.

# Description de l'offre selon le type de déficience

## ► Déficience intellectuelle : 5 975 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes présentant une déficience intellectuelle (avec ou sans troubles associés) proposent une offre d'accueil de 5 975 places en région.

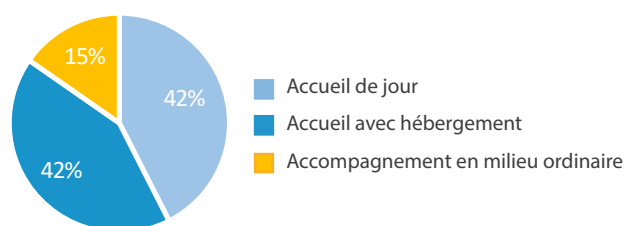
Cette offre correspond à un taux d'équipement de 3,73 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, inférieur au niveau national qui s'établit à 4,1 pour 1 000. Il est aussi particulièrement élevé en Seine-Maritime (5,23).

L'accompagnement en milieu ordinaire proposé par les SAVS (et quelques services expérimentaux) couvre 15 % de l'offre régionale. En dehors de ces 912 places, l'offre porte pour moitié sur des modalités d'accueil de jour et pour moitié sur de l'hébergement. En fait, un quart de l'offre régionale correspond aux places proposées en ESAT (donc en accueil de jour). Plus de la moitié (55 %) concerne l'offre des établissements non médicalisés (à savoir les foyers de vie, foyers d'hébergement et EANM) et porte à la fois sur des modalités d'accueil en hébergement et en accueil de jour (excepté pour les FH). Enfin, 5 % des places dédiées aux personnes déficientes intellectuelles relèvent d'établissements médicalisés, MAS et FAM, sur un mode d'accueil en hébergement.

Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de 20-59 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
2,99	2,18	3,50	2,34	5,23	3,73	4,10

Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Handicap psychique : 1 005 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes présentant un handicap psychique proposent une offre d'accueil de 1 005 places.

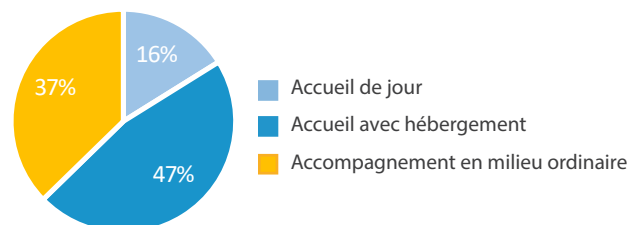
Cette offre correspond à un taux d'équipement de 0,63 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, taux inférieur au niveau national, qui s'établit à 0,90. Au niveau départemental, ce taux varie entre 0,41 et 0,92 pour 1 000.

Plus d'un tiers de l'offre (39 %) relève des services d'accompagnement médico-social (SAMSAH et SAVS), pour un accompagnement en milieu ordinaire. Près de la moitié des places concernent un accueil en hébergement, majoritairement proposées par les MAS (25 %) et les FAM (17 %), mais encore par certains foyers d'hébergement ou foyers de vie. Environ 11 % de places sont également proposées en ESAT et en EANM dans le cadre d'un accueil de jour.

Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de 20-59 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,70	0,55	0,41	0,92	0,65	0,63	0,90

Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Troubles du spectre de l'autisme : 543 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme proposent une offre d'accueil de 543 places en région.

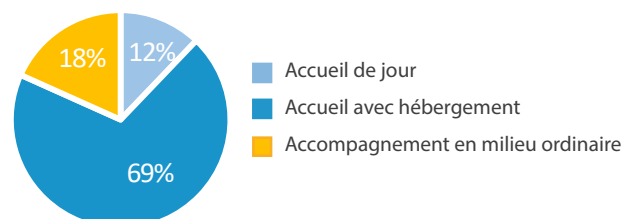
Cela représente un taux d'équipement régional de 0,34 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, soit un niveau proche du taux national (0,30). La Seine-Maritime se distingue des autres départements par un taux plus élevé (avec 0,45 pour 1 000).

Deux tiers des places agréées concernent un accueil avec hébergement, principalement en FAM et EAM (soit 44 % de l'offre) ou en MAS (27 %). Des accueils de jour sont aussi proposés en MAS, FAM, foyer de vie ou établissement d'accueil temporaire, sur un volume de 65 places soit seulement 12 % de l'offre. Par ailleurs 18 % des places portent sur un accompagnement en milieu ordinaire via des prestations assurées par les SAMSAH.

Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de 20-59 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,24	0,33	0,24	0,24	0,45	0,34	0,30

Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Polyhandicap : 974 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes polyhandicapés proposent une offre d'accueil de 974 places en région.

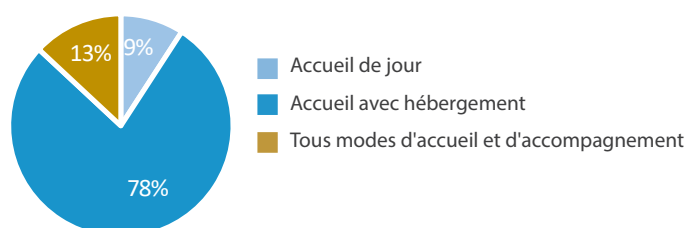
Elle correspond à un taux d'équipement de 0,61 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, supérieur de 0,11 point au niveau national. En région, ce taux est relativement homogène à l'échelle des départements (entre 0,56 à 0,70 pour 1 000), excepté concernant l'Orne qui ne dispose d'aucune offre dédiée.

Cette offre repose très majoritairement (à 78 %) sur un accueil avec hébergement, proposé par les MAS puis les FAM et EAM. Ces établissements ainsi que des foyers de vie proposent également un petit volume de places en accueil de jour (9 %). L'offre régionale comprend aussi 13 % de places tous modes d'accueil et d'accompagnement confondus.

Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de 20-59 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,69	0,63	0,56	0,00	0,70	0,61	0,50

Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Handicap moteur : 682 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes présentant un handicap moteur (avec ou sans troubles associés) proposent une offre d'accueil de 682 places en région.

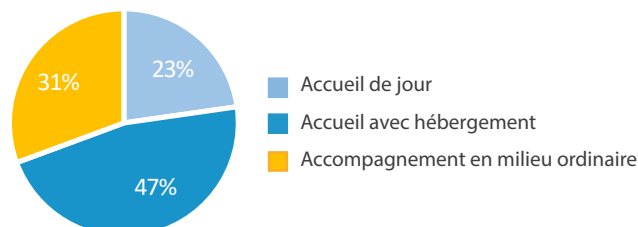
Elle représente un taux d'équipement de 0,43 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, légèrement inférieur au niveau national (0,50). En région les départements de l'Eure, mais surtout de l'Orne disposent d'une offre plus faible (avec respectivement 0,28 et 0,05 pour 1 000).

Près de la moitié des places (47 %) relèvent d'un accueil avec hébergement, proposé par les FAM puis les foyers de vie et foyers d'hébergement. Parallèlement, on recense une centaine de places dédiées au handicap moteur en ESAT (proposées par 2 établissements, l'un dans le Calvados, l'autre en Seine-Maritime). Enfin, près d'un tiers des places relèvent d'un accompagnement en milieu ordinaire, assuré par les SAMSAH et les SAVS.

Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de 20-59 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,45	0,28	0,54	0,05	0,51	0,43	0,50

Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Lésions cérébrales acquises : 251 places

L'offre régionale comprend 251 places pour adultes présentant une lésion cérébrale acquise ou une déficience grave du psychisme consécutive à une lésion cérébrale.

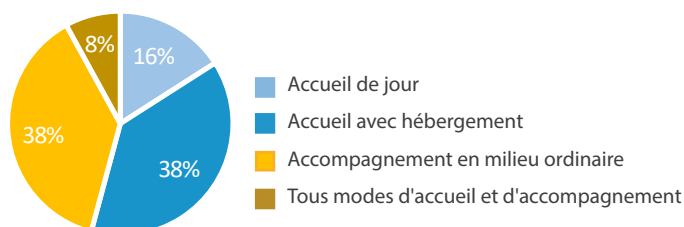
Cette offre représente un taux d'équipement de 0,16 places pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans en région, contre 0,20 au plan national. Elle couvre les cinq départements normands, avec un taux d'équipement variant entre 0,10 dans la Manche et 0,25 dans le Calvados.

Cette offre relève pour moitié des MAS, qui proposent majoritairement un accueil en hébergement. Plus d'un tiers (38 %) est proposée par des SAMSAH, pour un accompagnement en milieu ordinaire. Des places en ESAT sont également dédiées aux personnes présentant une lésion cérébrale acquise (par un ESAT dans l'Eure et 3 en Seine-Maritime).

Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de 20-59 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
0,25	0,16	0,10	0,21	0,11	0,16	0,20

Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## ► Déficience auditive : 101 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes présentant une déficience auditive proposent une offre d'accueil de 101 places en région.

Elle représente un taux d'équipement de 0,06 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, contre 0,05 au plan national.

Cette offre relève exclusivement du département de Seine-Maritime et plus particulièrement de 3 établissements gérés par l'IDFHI. Elle correspond à 51 places proposées en ESAT, 26 places d'hébergement en foyer d'hébergement et 24 places d'accueil de jour en foyer de vie.

## ► Déficience visuelle : 31 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes présentant une déficience visuelle proposent une offre d'accueil de 31 places en région.

Cette offre représente un taux d'équipement de 0,02 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, contre 0,09 au niveau national.

En fait, les 31 places relèvent d'un même établissement, soit un foyer de vie (à Vaudrimesnil) sur des modalités d'accueil en hébergement.

## ▶ Personnes âgées en situation de handicap : 143 places

Des établissements et services sont aussi agréés pour accueillir des personnes âgées, avec une offre de 143 places en région.

Cette offre proposée dans deux départements (l'Eure et la Seine-Maritime) représente un taux régional d'équipement de 0,09 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, contre 0,06 au plan national.

Elle est proposée par 3 foyers de vie et 6 FAM, sur un mode d'accueil uniquement en hébergement.

## ▶ Tous types de déficiences : 10 916 places

Les établissements et services agréés pour accueillir des adultes « tous types de déficiences » proposent une offre d'accueil volumineuse, de 10 916 places en région.

Cette offre représente un taux d'équipement de 6,81 places pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans en région, contre 4,00 au plan national. Elle varie selon les départements, entre 4,04 pour 1 000 en Seine-Maritime et 12,09 dans l'Orne.

Elle comprend notamment près de 5 500 places en ESAT (soit la moitié de l'offre), portant donc sur un accueil de jour. Elle porte aussi sur des accueils en SAVS (16 % des places, selon la modalité d'accueil en milieu ordinaire), en foyer de vie (11 %, en accueil de jour ou hébergement), en foyer d'hébergement (8 %). Quelques places relèvent aussi des autres types d'établissements, MAS, FAM, établissements et services de préorientation ou de réadaptation professionnelle, établissements d'accueil temporaire pour adultes handicapés.

## ▶ Epilepsie : 109 places

L'offre régionale comprend également 109 places agréées pour épilepsie, qui relèvent des 2 établissements (un ESAT et un FAM) de l'association gestionnaire ASPEC, spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap, souffrant d'épilepsie sévère ou de lésions cérébrales.

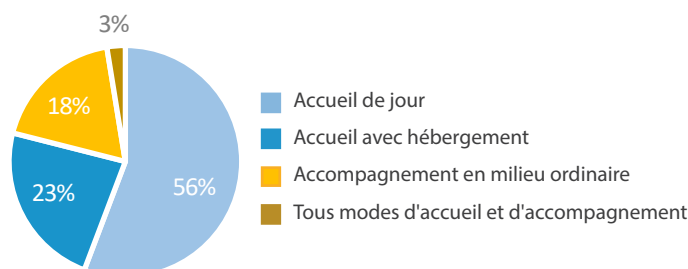
## ▶ Handicap rare : 12 places

Une offre est également identifiée relative au handicap rare : elle porte sur 12 places en Seine-Maritime relevant d'une MAS (gérée par l'ARRED) et d'un SAMSAH (géré par l'IDFHI).

Taux d'équipement pour 1 000 habts âgés de 20-59 ans

Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Région	France entière
7,88	6,58	10,14	12,09	4,04	6,81	4,00

Répartition des places selon le mode d'accueil



Source : Finess au 31-12-2021 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Zoom sur les Entreprises Adaptées

Les entreprises adaptées sont des entreprises ordinaires du marché du travail, dont la spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés (au moins 80 % de leurs effectifs de production). Ainsi, les personnes en situation de handicap ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la CDAPH peuvent exercer une activité professionnelle dans ces entreprises.

Au 31 décembre 2021, on recense 50 entreprises adaptées en Normandie, qui proposent une offre de 1 495 places. Réparties dans les 5 départements, elles correspondent à un taux d'équipement régional de 0,93 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, qui varie entre 0,53 en Seine-Maritime et 2,44 dans l'Orne (avec 0,77 dans le Calvados, 0,96 dans la Manche, 1,30 dans l'Eure).





Dans le cadre d'un groupe de travail sur l'observation du handicap en Normandie (Plateforme Néo), l'ORS-CREAI a publié en 2021 :

"L'activité des MDPH en Normandie en 2020"

Cette publication permet de mettre à disposition des éléments communs de lecture de l'activité des MDPH sur les 5 départements, ainsi qu'une approche quantitative du public ayant une reconnaissance d'une situation de handicap en région.

Pour consulter la publication :

<http://orscreainormandie.org/wp-content/uploads/2021/10/Pu-bliNEO-Activit%C3%A9-des-MDPH-2020.pdf>



**Conception graphique :**  
ORS-CREAI Normandie

**Copyrights :**  
© Adobe InDesign  
© Adobe Illustrator



Association  
ORS-CREAI  
Normandie



## ASSOCIATION ORS-CREAI NORMANDIE

Espace Robert Schuman  
3 Place de l'Europe  
14 200 Hérouville-Saint-Clair

Téléphone : 02 31 75 15 20  
Mail : [contact@orscreainormandie.org](mailto:contact@orscreainormandie.org)  
Site Internet : [www.orscreainormandie.org](http://www.orscreainormandie.org)

Réalisation :  
Sylvie Le Rétif  
Christelle Moulié  
Annabelle Yon

Directeur de publication :  
Pierre-Jean Lancry, Président